

## **Au Conseil intercommunal du SIDERE**

### **Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis N° 26/2021-2026 relatif à une demande de crédit de CHF 437'455.00 pour le remplacement et l'extension d'une conduite de distribution d'eau potable et de défense incendie à la route de Lausanne à Rolle.**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission des Finances du SIDERE a été convoquée par le CODIR pour une séance d'information le mercredi 31 janvier 2024 à 16h30 dans les locaux administratifs du SIDERE à Perroy.

Sont présents les membres de la Commission des Finances suivants :

Madame Valérie Schlup, Commune de Rolle

Messieurs Pilippe Parmelin, Commune de Bursins  
Steve Jaquier, Commune de Mont-sur-Rolle  
Hans-Peter Brunner, Commune de Vinzel (rapporteur)

Sont excusés Andreas Meyer, Commune de Féchy

Sont également présents, M. François Delafoge, président du CoDir du SIDERE, M. Francis Mondoux, vice-président du CoDir du SIDERE et  
M. Antoine Dvorak, Herter & Wiesmann, Ingénieurs conseils.

La CoFin les remercie pour les informations et explications détaillées fournies.

### **1. Avant-propos**

Par courrier du 22 décembre 2023, la Commune de Rolle a informé le SIDERE qu'elle prévoyait des travaux d'assainissement de la chaussée à la Route de Lausanne et que le chantier commencerait le 22 janvier 2024.

Vu le délai très court, le CoDir du SIDERE a convoqué la Commission des Finances et la Commission technique pour une séance d'information, avant l'établissement d'un préavis relatif au remplacement des conduites du SIDERE à entreprendre à l'occasion de ce chantier.

Après discussion les deux commissions ont considéré qu'un Conseil intercommunal extraordinaire ne semblait pas nécessaire, car le montant de l'investissement engagé jusqu'à fin juin 2024 resterait inférieure à CHF 100'000.00, c.à.d. dans la compétence financière du CoDir. Par conséquent un préavis pour la totalité des investissements prévus, aurait pu être voté lors du prochain Conseil Intercommunal ordinaire au courant du mois de juin 2024.

Après vérification de l'avancement du chantier concerné par Herter & Wiesmann, il a été constaté que les travaux étaient plus avancés que prévu et que les dépenses jusqu'au mois de juin dépasseront la compétence du CoDir du SIDERE. Il est donc devenu nécessaire de tenir un Conseil Intercommunal extraordinaire le 13 mars 2024, afin d'adopter un préavis pour octroyer le crédit total au CoDir.

## **2. Préambule**

La Commune de Rolle va entreprendre des travaux d'assainissement ainsi que la mise en place de nouveaux services souterrains à la Route de Lausanne.

Dans le cadre de l'entretien régulier du réseau de distribution d'eau potable, le CoDir désire profiter de ces aménagements et remplacer la conduite existante, qui est vétuste.

La conduite actuelle en fonte Ø 125 mm sera remplacé par une nouvelle conduite en polyéthylène (PE 100, PN 10, Ø 200/176.2 mm) sur une longueur de 370 mm et en plus une extension sur une longueur de 100 m est planifiée. Cette extension restera à sec, bouché à son extrémité, dans le but de réaliser un futur bouclage. Les bornes-hydrantes existantes seront remplacées.

La mise en charge par le réservoir Champ Jaillet génère une pression statique de 8.0 bar au tronçon projeté.

La nouvelle artère sera raccordée à l'ouest sur la conduite existante en PE 100, PN 16, Ø 160/130.8 mm. Les prises privées seront transférées sur la nouvelle conduite.

## **3. Aspects financiers**

Le montant total de l'investissement pour ces travaux s'élève à CHF 437'455.00 TTC.

Ce montant comprend le coût de l'ensemble des travaux, à savoir les travaux de génie civil, l'appareillage, les frais technique et administratifs ainsi que les frais de géomètre.

Pour les coûts liés à la défense incendie, une subvention d'env. CHF 36'500.00 de la part de l'ECA est attendue. Ce montant est à déduire des investissements totaux de CHF 437'455.00. Par conséquent l'investissement net s'élève à environ CHF 400'955.00.

Le préavis prévoit de financer cet investissement par un emprunt bancaire. La CoFin ne s'oppose pas à un emprunt pour le financement des travaux, cependant si les liquidités le permettent, la CoFin privilégie le financement par la trésorerie courante.

Au regard du bilan du SIDERE au 31.12.2022 et au vu d'un budget 2024 équilibré, on peut conclure que les finances du SIDERE sont saines et que le financement du crédit de CHF 437'455.00, nécessaire à la réalisation des travaux projetés, est supportable et ne met pas en péril les finances du SIDERE.

## **4. Proposition d'amendement des conclusions**

La commission des Finances propose d'amender les conclusions en ajoutant le montant du crédit mis à disposition du CoDir pour l'exécution des travaux décrits.

## **5. Conclusions**

La Commission des Finances, à l'unanimité, vous demande Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'accepter le préavis N° 26/2021-2026 du CoDir avec son amendement selon le point 4 du rapport et de prendre la décision suivante :

- d'accorder au Comité de Direction un crédit de 437'455.00 TTC afin de procéder aux travaux décrits.
- d'autoriser le Comité de Direction à emprunter la somme de CHF 437'455.00 après d'un organisme bancaire de la place aux meilleures conditions.

Perroy, le 5 mars février 2024

**Pour la Commission des finances**

Valérie Schlup

Steve Jaquier

Philippe Parmelin

Andreas Meyer

Hans-Peter Brunner (rapporteur)